

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 8 mars 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 7 juillet 2005 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès des cabinets du ministre de la défense et du ministre délégué aux anciens combattants.

Du 19 novembre 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 7 juillet 2005 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès des cabinets du ministre de la défense et du ministre délégué aux anciens combattants.

Du 19 novembre 2012

NOR D E F F 1 2 3 9 7 7 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 7 juillet 2005 (JO n° 164 du 16 juillet 2005, texte n° 5 ; BOC, 2005, p. 4735 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 276 du 27 novembre 2012, texte n° 10 ; signalé au BOC 12/2013.

Par arrêté du ministre de la défense et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, en date du 19 novembre 2012, l'arrêté du 7 juillet 2005 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès des cabinets du ministre de la défense et du ministre délégué aux anciens combattants est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le montant maximal de l'avance consentie au régisseur est fixé à 169 000 euros. »